

**OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2008**  
**AU BUDGET PRINCIPAL**

---

La présente décision modificative enregistre en section de fonctionnement un complément de crédits sur le chapitre 65. Une enveloppe est affectée en subventions diverses au profit du secteur de la culture et une subvention au secteur du projet éducatif global pour l'opération « Interclasse Ecole Eglantines ».

Ces subventions seront financées au moyen de recettes supplémentaires provenant des taxes additionnelles aux droits de mutation.

La section d'investissement se résume à un ajustement de crédits sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales » pour régulariser les mouvements de TVA constatés sur les années antérieures principalement. Il s'agit d'opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et recettes, sans incidence financière sur le budget.

Les opérations budgétaires sont détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2008  
AU BUDGET PRINCIPAL

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/3-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte la décision modificative n° 1 au budget principal 2008 qui s'élève, en dépenses et en recettes, à :

- \* 55 000,00 € pour la section de fonctionnement,
- \* 800 000,00 € pour la section d'investissement.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 MAI 2008



# DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2008

## BUDGET VILLE

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	LIBELLES	POUR MEMOIRE BP 2008	DÉPENSES	RECETTES
041	2111	01	Terrains nus	-		500 000,00
041	2315	01	Installations., matériel & outillage techniques	-		300 000,00
041	2762	01	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	-	800 000,00	
			<b>TOTAL</b>		<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>

# DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2008



## BUDGET VILLE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	LIBELLES	POUR MÉMOIRE	DÉPENSES	RECETTES
65	6574	-	Subventions diverses (suivant détail en annexe)	12 092 172,00	55 000,00	
73	7381	01	Taxe addit. aux droits de mutation ...	1 500 000,00		55 000,00
TOTAL					55 000,00	55 000,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du **20/05/2008**  
En annexe à la Délibération N° **0213-24**

LE MAIRE



## Décision modificative n° 1 au budget principal 2008

Nature	Nom de l'association	BP 2008 (tous secteurs confondus)	DM 1/ 2008 Proposition nouvelle du Maire <sup>o</sup>	Motif
6574	SUBVENTIONS DIVERSES	- €	50 000,00 €	A répartir
<b>Total CULTURE</b>		- €	50 000,00 €	
6574	ASSOCIATION FAIRE DIRE	87 700,00 €	5 000,00 €	Interclasse Ecole Eglantines
<b>Total PROJET EDUCATIF GLOBAL</b>		87 700,00 €	5 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		87 700,00 €	55 000,00 €	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mardi 20 mai 2008  
et annexé à la Délibération n° 08/3-24



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE